



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHÉRON

République Française

CONSEIL MUNICIPAL DECISION DU MAIRE

N° 33/22 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX COMMUNAUX ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION ATELIER 1001 VIES

Le Maire de LA ROQUE D'ANTHERON,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,
- Vu la Délibération N° 23/20 du 24 Mai 2020,
- Vu la Délibération N° 28/20 du 24 Mai 2020,
- Vu La convention de mise à disposition initialement conclue du 1^{er} juillet au 31 décembre 2020,
- Vu les conventions suivantes conclues pour une période de 6 mois,
- Vu l'occupation actuelle des locaux par l'association,

APPROUVE la nouvelle convention de mise à disposition de locaux communaux entre la commune de la Roque d'Anthéron et l'association Atelier 1001 vies.

DIT que cette convention prend effet à compter du 1^{er} juillet 2022 pour se terminer le 31 décembre 2022.

DIT que la redevance est fixée à 800€ par mois,

Fait à LA ROQUE D'ANTHERON, le 26 juillet 2022

Le Maire



Jean-Pierre SERRUS

Acte rendu exécutoire après télétransmission en Sous-Préfecture le 17/08/22
Et de la notification sur le site internet de la commune le 17/08/22
Notification le 17/08/22